

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2026_2209_19

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15 L'an deux mille vingt-six
Le mardi 22 septembre à 19 heures 00
Présents : 12 Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Votants : 15 à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Conseil Municipal : séance du 22 septembre 2026

Convocation et affichage : 17 septembre 2026

Présents : Guillaume GRANNEC, Liza HÉRISSON, Yannick LE NOCHER, Jean-Claude SITRUK, , Jean-Jacques PEYRE, Nadine OLSZER, Laurent CAHET, Guillaume BRULÉ, Nolwenn GUÉNÉDAL, Chloé LEFRANC, Pascal FRIBOURG, Mathieu BRINDEAU.
Absents excusés : Marianne DANO (pouvoir à guillaume BRULE), Céline DANIBO (donne pouvoir à Jean-Jacques PEYRE), Elodie DECOURCHELLE

Secrétaire de séance : Yannick LE NOCHER

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

Avenant 1 LOT 1 / MACONNERIE – maison des associations : montant 7 007.35 € HT (+8.7 %)

Avenant 1 cabinet NEIZH : bâtiment commun : Hameau léger

Le présent avenant concerne la fixation du forfait définitif de rémunération prévu l'article 8.2 du CCAP. L'enveloppe financière affectée aux travaux était de 216.000C HT. Le coût prévisionnel des travaux en phase APD est de 260.000 € HT

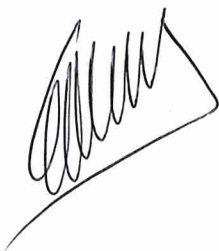
Forfait initial : 34 980 € HT forfait définitif : 35 568.52 € HT

Devis vaisselle silencieuse cantine scolaire : entreprise QUIET : 3 880.80 € TTC

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance

Yannick LE NOCHER



Fait à BRANDIVY, le 29 septembre 2026

Pour copie conforme,

Le Maire,



Guillaume GRANNEC

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.